

questions leur seraient posées ces jours-là. La chose est assez logique en soi. Mais alors à quoi bon les secrétaires parlementaires? Ils devraient être à la Chambre lorsque les ministres n'y sont pas. Une fois, lorsque quelqu'un a voulu poser une question à un secrétaire parlementaire, on lui a dit que les secrétaires parlementaires devaient être vus et non pas entendus, tout comme de méchants enfants. Tout cela, par mépris du Parlement et pour empêcher qu'on pose des questions, en dépit de la raison donnée par le premier ministre (M. Trudeau).

Il y a beaucoup d'autres questions et j'ai fait allusion à une ou deux d'entre elles. Je m'efforcerai de ne pas me répéter. Comme je suis à la Chambre depuis assez longtemps, j'ai eu l'occasion de remarquer bien des choses. Depuis quelques années, il y a, dans l'ensemble, un peu de ressentiment au Parlement. Cela a certainement nui à son bon fonctionnement, les députés en conviendront. Vous pouvez faire tous les règlements que vous voudrez, mais si les gens ne sont pas prêts à collaborer, il y a toujours moyen de les esquiver. Personne mieux que Votre Honneur ne connaît ce genre de tentatives.

Il faut que règne un sentiment de bonne volonté et de collaboration réciproques, faute de quoi le Parlement ne peut tout simplement pas fonctionner. Cette législature est partie du bon pied. Il y a un certain nombre de nouvelles personnalités en haut lieu et environ une centaine de nouveaux députés qui sont étrangers à certaines des activités et à certains des préjugés du passé. Les choses s'annonçaient assez bien. Dans certains des comités, il y avait un grand nombre de nouveaux députés des deux côtés de la Chambre. Ils se sont indéniablement efforcés de s'entendre et de s'abstenir de tout esprit partisan. Leurs efforts ont été découragés par certains des chefs du côté ministériel.

Il est bien dommage que le leader du gouvernement à la Chambre (M. Macdonald), sans doute sur l'ordre du premier ministre (M. Trudeau), insiste pour faire adopter cet article du Règlement. Bien que le ministre affirme que ce n'est pas très important, ce l'est assez pour retenir les députés ici pendant des semaines afin de le faire adopter de force. Vouloir supprimer les débats était déjà assez grave, mais je n'aborderai pas ce sujet parce que d'autres députés en ont traité à d'autres reprises. Il est presque aussi regrettable que l'atmosphère créée par ce nouveau gouvernement se trouve gâtée par les agissements du leader du gouvernement à la Chambre (M. Macdonald). Un mal accompli ne saurait être défait. Une fois que l'atmosphère est gâtée, les députés s'envisagent constamment avec soupçon et ne se parlent plus dans les corridors.

Nous nous sommes heurtés à beaucoup de difficultés pour faire fonctionner le régime des comités mais, généralement parlant, au cours de la session, un bon esprit de collaboration a régné à la Chambre comme peut-être au cours d'aucune autre législature depuis que je suis député. Malgré certaines difficultés rencontrées dans les comités, les députés s'efforcent de travailler harmonieusement. Si l'atmosphère se gâte davantage, on pourra prédire sans risque, je crois, qu'il ne sera pas facile de diriger les travaux à l'avenir et que ce sera certes encore plus difficile aux comités.

Ce que le gouvernement projette de faire c'est en somme de dégrader cette institution et de la remplacer de fait par une forme quelconque de gouvernement présidentiel. Le premier ministre (M. Trudeau) et ses deux acolytes l'ont indiqué. Toutes les initiatives du gouvernement pendant la session actuelle du Parlement corroborent ces indices. J'espère que le Parlement jugera bon de ne pas tolérer l'insistance avec laquelle le leader du gouvernement à la Chambre (M. Macdonald) veut forcer l'adoption de l'article 75c du Règlement. Je le répète, cet article ne serait pas seulement un coup de plus porté au Parlement, ce serait peut-être le coup de grâce.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, nous sommes ici aujourd'hui pour discuter d'un amendement à la recommandation du rapport du comité et plus particulièrement pour nous opposer à l'article 75c proposé du Règlement. Nous sommes prêts à siéger pendant des jours et des semaines s'il le faut pour remporter la victoire. Bien franchement, je déplore dans une certaine mesure que cette question force les députés à rester ici alors qu'ils pourraient employer leur temps ailleurs. Ce n'est pas aussi gênant pour moi et pour la plupart des ministres, que pour la majorité des députés. Comme les ministres, j'habite ici. La plupart des députés demeurent ailleurs et cela leur cause énormément d'ennuis personnels et les empêche aussi de s'occuper d'autres questions qui exigent leur attention immédiate. Je le regrette, mais c'est une question de la plus haute importance et nous devons être prêts à nous y opposer aussi longtemps qu'il le faudra.

• (3.30 p.m.)

Des porte-parole du gouvernement disent qu'ils ont besoin de l'article 75c pour faire adopter leur programme législatif. Franchement, monsieur l'Orateur, même s'il était adopté, cet article 75c ne permettrait pas au gouvernement de faire adopter son programme législatif et ne l'y aiderait pas. Le